



Services aux membres

Caisse fiduciaire de bienfaisance

Depuis la dernière assemblée générale annuelle (A.G.M.), nous continuons à soutenir trois (3) veuves âgées : une en Nouvelle-Écosse, une en Alberta et une en Ontario. Nous prévoyons que ces subventions continueront d'être supportées jusqu'à ce que les divisions responsables nous fassent connaître toute modification des besoins des bénéficiaires.

Depuis l'AGM, notre comité a reçu et examiné deux (2) demandes de subventions d'anciens membres de la Force. Aucun des deux n'est membre de l'association. Cependant, ce n'était pas un facteur lors de l'examen des demandes. Dans un cas, le demandeur disposait de ressources suffisantes et la demande n'a pas été prise en charge. L'ancien membre a cependant été aidé par la Division locale pour déposer une demande de pension d'invalidité auprès d'vétérans combattants Canada. La deuxième demande n'a pas été recommandée puisqu'il s'agissait d'une demande répétée, et la Division qui a mené l'enquête n'a pas recommandé le soutien. Le comité est d'accord avec la Division et le demandeur a été avisé en conséquence.

J'aimerais remercier les membres du conseil d'administration de l'Association pour leur soutien au cours des huit (8) dernières années de mon mandat. J'ai apprécié l'expérience, mais je pense que c'est un bon moment pour permettre à un autre membre d'accepter le défi de servir l'association.

Murray MILNE

Directeur – Services aux membres